



Le Trait d'Union

magazine



Des réponses à vos questions

Edition spéciale

Edito

Questions réponses à propos de la MEL

Chères Annœullinoises,
Chers Annœullinois,

Suite aux informations données sur la comparaison entre la MEL et la CCHD, un certain nombre de questions nous ont été posées.

J'imagine qu'une majorité d'administrés s'interrogent également sur les mêmes sujets.


C'est la raison pour laquelle, par cette édition, j'apporte des réponses qui pourront ainsi être connues de tous.

Je tiens ici à rappeler en outre que certaines compétences qui reviendraient à la charge de la ville (éclairage public, espaces verts...) ne lui seraient pas étrangères puisqu'elle les exerçait avant la création de la CCHD.

Par ailleurs, lors d'une réunion à la MEL le 27 juin 2018 en présence du Président, du Vice-Président aux finances et du Directeur Général des Services de la MEL, les 5 communes et Grégory Marlier, Président de la CCHD, ont eu connaissance de la confirmation des données et des aspects positifs que je vous ai communiqués à ce jour.

Bonne lecture à tous.

Philippe Parsy
Maire



❶ *Si la commune fait partie demain de la MEL, la médiathèque fonctionnera-t-elle toujours ?*

La médiathèque est actuellement gérée par la CCHD. Elle fonctionne avec des agents territoriaux. La médiathèque n'a pas vocation à être reprise par la MEL. Donc, se situant sur le territoire de d'Annœullin, elle a vocation à être reprise par la municipalité.

Il y a d'ailleurs sur le territoire métropolitain, plusieurs dizaines de médiathèques, elles sont pour la plupart municipales.

Alors oui, il y aura demain comme aujourd'hui une médiathèque à Annœullin; avec autant de moyens voire plus.

❷ *Y aura-t-il encore des classes de neige pour les enfants d'Annœullin ?*

Aujourd'hui l'intercommunalité paie un organisme qui assure le fonctionnement de ces classes de neige. Il n'y a donc aucune difficulté pour organiser cela avec nos services. D'autant que nous le faisons déjà pour les ALSH (séjours, mini séjour et sac à dos).

Alors oui, il y aura demain comme aujourd'hui des classes de neige à Annœullin.

❸ *Qui va tondre les pelouses et entretenir les espaces verts si ne n'est plus la CCHD ?*

Aujourd'hui la CCHD a délégué ce travail à une entreprise qui assure l'entretien des espaces verts « communautaires ». La commune assure aussi un entretien des espaces verts communaux. Reprendre en charge l'entretien des espaces verts dans leur totalité reviendrait donc à accroître nos capacités mais le « métier » est connu.

Alors pas de difficulté dans la reprise de l'entretien des espaces verts.

4 *Qui va assurer la maintenance de l'éclairage public ?*

Le matériel et les compétences existent à la communauté de communes. La commune d'Annœullin pourra assurer pour elle-même l'entretien de l'éclairage public en intégrant le personnel communautaire affecté à cette mission. Au-delà un service commun à plusieurs communes peut même être créé afin de mutualiser les équipements et réduire les coûts.

Alors oui, la commune pourra assurer la maintenance de l'éclairage public.

5 *Comment la commune va-t-elle financer ces nouvelles missions reprises, y aura-t-il un surcoût ?*

Par l'attribution de compensation que versera la MEL à la commune pour les compétences qu'elle n'exercera pas et que la CCHD exerçait préalablement. 3 organes l'ont confirmé, moi-même, le bureau d'étude indépendant commandé par la CCHD et les services de la MEL.

Alors non, il n'y aura pas de surcoût pour les finances communales.

6 *Notre commune va-t-elle perdre son caractère rural. Va-t-elle garder son côté village ?*

La MEL est certes une intercommunalité très importante mais lorsque l'on se promène dans la vallée de la Lys entre Deûlémont et Bousbecque ou Linselles, on ne perçoit pas le côté urbain imposant de la métropole. Lorsque l'on voit l'aménagement du parc de la Deûle d'Haubourdin à Don avec notamment le parc Mosaïc, on peut profiter du caractère bucolique de ce secteur. Wicres ou Herlies, membres historiques de la « communauté urbaine », ne paraissent-ils pas de paisibles villages de campagne.

Alors oui, Annœullin restera Annœullin avec son caractère et peut être plus encore si nous en avons les moyens.

7 *La commune d'Annœullin aura-t-elle plus ou moins de moyens financiers ?*

Les ressources de la commune sont aujourd'hui constituées principalement des impôts locaux, des dotations de l'Etat, de recettes propres aux activités des services et de dotations de l'intercommunalité. Les 1^{ères} ne changeront pas mais les dotations de l'intercommunalité vont évoluer. Tout d'abord, l'attribution de compensation augmentera du fait des retours de compétences à la commune, ensuite une dotation de péréquation destinée à aider les communes et intercommunalités dont la population est la moins riche augmentera. Enfin, la MEL verse à ses communes une dotation de solidarité communautaire qui serait pour Annœullin d'au moins 21€/ habitant.

Alors oui, demain Annœullin aura davantage de moyens pour ses services publics.



Paroles d'élu

**Monsieur
Alain BLONDEAU**

Maire de Wavrin

En matière de proximité, les services de la MEL sont-ils disponibles et réactifs ?

Oui, de toute évidence en cas d'urgence ou de projets d'envergures, la MEL a les ressources et compétences pour y répondre.

Après, je minorerai un peu en disant que notre vision de l'urgence doit parfois tenir compte des « projets » des autres villes . . .

Mais je considère être satisfait de cette proximité et disponibilité.

Pensez-vous que les intérêts de votre commune sont bien défendus au sein de la MEL ?

Oui, en espérant que la représentation des villes ne soient jamais remises en cause.

Il est important, voire essentiel que la ville soit représentée au sein des instances MEL.

Préféreriez-vous être dans une communauté de communes ou dans la MEL ?

Je n'ai pas d'expérience en communauté de communes, je pense que nos amis de la communauté de communes des Weppes, auront une vision et une réponse plus pertinente.

Si vous en aviez la possibilité, sortiriez-vous de la MEL ?

NON, certainement pas !

Pour une commune comme la nôtre, nous conseilleriez-vous de rejoindre la MEL ou de rester dans notre communauté de communes ?

Je ne sais pas si ma jeune expérience me permet de conseiller M. Parsy, mais puisqu'on m'interroge, je lui conseillerai d'y aller.

Mais comme pour la question précédente, je pense à nouveau que la réponse de nos amis de la Communauté de Communes des Weppes, sera plus pertinente.

NOTA

Philippe Parsy a rencontré l'ancien Président de la Communauté de Communes des Weppes, Maire de Bois-Grenier, qui était disposé à nous confirmer les avantages et les bien-fondés d'une intégration à la MEL.



Paroles d'élus

**Monsieur
Bernard Debreu**

Maire de Seclin

En matière de proximité, les services de la MEL sont-ils disponibles et réactifs ?

Les services municipaux de la Ville de Seclin sont en lien quotidiennement avec les services de la MEL pour toutes les compétences de la Métropole : l'assainissement, la voirie, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les Transports Collectifs... La proximité s'exerce entre la Ville et la MEL, mais c'est toujours la Ville qui est la seule interlocutrice des habitants. C'est la Ville qui relaie les demandes des citoyens.

Pensez-vous que les intérêts de votre commune sont bien défendus au sein de la MEL ?

Au sein de la MEL, qui compte 90 communes, il est toujours nécessaire d'affirmer haut et fort le point de vue de sa commune sur tous les sujets, et de rester vigilant pour que les intérêts des Seclinois soient correctement défendus. Mais j'imagine qu'il en est de même pour toutes les communes, et dans toutes les autres intercommunalités...

Préféreriez-vous être dans une communauté de communes ou dans la MEL ?

Seclin a adhéré à l'intercommunalité lilloise dès la création de la première Communauté Urbaine de Lille, il y a plus de 50 ans. Au regard des liens qui se sont noués, des grands projets qui ont été menés à bien, et de ceux qui sont à venir à court ou moyen terme, la question ne se pose pas pour Seclin.

Si vous en aviez la possibilité, sortiriez-vous de la MEL ?

Non. Il n'y a aucun intérêt pour les Seclinois à sortir de la MEL. Dans un contexte de restrictions budgétaires drastiques de l'Etat envers les communes, Seclin n'aurait pas les moyens de répondre aux besoins essentiels des Seclinois sans la MEL.

Pour une commune comme la nôtre, nous conseilliez-vous de rejoindre la MEL ou de rester dans notre communauté de communes ?

Annœullin n'est pas un village, mais déjà une ville de taille moyenne. A mon avis, les besoins croissants des habitants des villes en matière d'infrastructures ne peuvent être financés et menés à bien que par une intercommunalité qui possède les moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui.

8 Les agents de la CCHD vont-ils devoir aller travailler à Lille ?

Les agents transférés vont changer d'employeur mais pas forcément de lieu de travail. Lors de la dernière réunion avec le Président de la MEL, celui-ci a indiqué aux maires de la CCHD et à son Président que les services techniques liés aux compétences reprises par la MEL (notamment la voirie) pouvaient tout à fait s'envisager là où ils se trouvent.

Pour les agents qui travaillent sur des compétences qui reviennent aux communes, ceux-là changent d'employeur également pour intégrer leur commune. Le lieu bien entendu ne change pas.

Pour les agents qui travaillent partiellement sur des compétences partagées entre l'intercommunalité et la commune, ils auront le choix.

Alors non, tous les agents de la CCHD n'iront pas travailler à Lille.

9 Qui prend la décision de passer de la CCHD à la MEL ?

La décision est prise par une délibération du conseil municipal (ou du conseil de la CCHD), elle peut être également demandée par la commission départementale de coopération intercommunale ou par le Préfet. En 2013 et en 2015, le conseil municipal avait été amené à se prononcer sur un choix d'intercommunalité en cas de regroupement. Déjà à cette époque c'est le conseil municipal qui avait fait le choix de la MEL. Personne, à ces 2 occasions, n'avait demandé une consultation en dehors du conseil municipal.

Alors oui, ce sont bien vos élus qui devront prendre la décision.

10 Qui représentera Annœullin à la MEL ?

Comme je l'ai déjà évoqué, je ne porte pas ce projet pour moi-même. Je n'y siégerai pas. Je me suis toujours appuyé sur toute l'équipe municipale et je n'ai jamais été seul à prendre des décisions. La parole d'Annœullin sera portée par un ou une de mes collègues. Comme sur les autres sujets, nous choisirons la personne la plus compétente et la plus disponible pour défendre les intérêts de notre commune.

Hôtel de Ville

Grand'Place 59112 Annœullin

Tél. : 03 20 90 41 41 - Fax : 03 20 86 49 78

contact@ville-annoëullin.fr - www.ville-annoëullin.fr